

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Décembre 2017**

**OBJET : SA d'HLM Unicil : aide à la réhabilitation énergétique de 46 logements
locatifs sociaux à Graveson et au Puy-Sainte-Réparate**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Unicil une subvention globale de 61.212 € destinée à accompagner la réhabilitation de 46 logements locatifs sociaux, selon le détail suivant :
 - . 31 742 € pour la réhabilitation de 21 logements résidence « Le Marché » à Graveson sur un coût prévisionnel de travaux retenu TTC de 211 613 €;
 - . 29 470 € pour la réhabilitation de 25 logements résidence « Les Cigales » au Puy-Sainte-Réparate sur un montant de dépenses éligibles TTC de 196 469 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides présentées en annexe ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe V du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

